

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ  
DU 10 JUILLET 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du conseil municipal : 02/07/2019

**Présents** : Messieurs Philippe VÉRON, Jean-Paul PINEAU, Thierry GIRAULT, Sylvain LELOUP, Fabrice MALET, Franck SAVIGNARD et Mesdames Christine DUBOIS, Marina PIAU, Sophie BOULIN, Marie-Thérèse CHAUVEAU-BOULVRAIS, Virginie MARSOLLIER-BIELA (*arrivée à 22h00*), Stéphanie TRIPOTIN

**Absents excusés** : Monsieur Philippe LETERME représenté par Monsieur Philippe VÉRON, Madame Michelle ROUSSEAU représentée par Madame Christine DUBOIS

**A été élu secrétaire de séance** : Madame Stéphanie TRIPOTIN

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

Madame le Maire demande à ce qu'un point soit retiré de l'ordre du jour de cette réunion :

- Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire » :
  - Validation de l'esquisse et de l'estimation financière ;
  - Dépôt du Permis de Construire ;

L'architecte ne pouvant nous transmettre ces éléments que pour la fin du mois de juillet 2019, le Conseil Municipal ne pourra statuer que lors de la prochaine réunion programmée le mercredi 28 août 2019.

Madame le Maire explique également avoir réceptionné le Permis de Démolir ce jour ; il va être envoyé aux services de LAVAL Agglomération pour instruction d'ici la fin de semaine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

*Délibération n° 39/2019*

**LAVAL Agglomération : rapports annuels 2018**

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Madame le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le rapport d'activité 2018 de LAVAL Agglomération ;
- Le compte administratif 2018 de LAVAL Agglomération ;

approuvés par le Conseil Communautaire du 17 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ces rapports.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat de Mairie ou sur le site internet de la Commune.

*Réception en Préfecture le 15 juillet 2019*

*Délibération n° 40/2019*

**Décision Modificative n° 2 sur le budget principal 2019**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu de la Préfecture de la Mayenne la fiche d'information avec la répartition de droit commun du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 2019 au sein de LAVAL Agglomération (répartition entre l'EPCI et ses communes membres).

Pour Louvigné :

- le montant prélevé est de : 1 017 € (prévision au BP 2019 : 500 €) ;
- le montant reversé est de : 20 004 € (prévision au BP 2019 : 19 421 €) ;

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements suivants dans le budget principal 2019 :

<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>MONTANT</i>
<u>FONCTIONNEMENT DEPENSE</u>	
Compte 739223 Fonds péréquation ressources communales et intercommunales	+ 600,00 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTE</u>	
Compte 73223 Fonds péréquation ressources communales et intercommunales	+ 600,00 €

*Réception en Préfecture le 15 juillet 2019*

*Délibération n° 41/2019*

**Personnel communal : remboursement des frais de déplacement dans le cadre d'une expertise médicale**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, Madame Brigitte CAREL, Adjoint technique territorial, en arrêt grave maladie depuis le 14 novembre 2016, a été convoquée pour effectuer une expertise médicale auprès d'un médecin agréé, le 02 juillet 2019, au CHU d'Angers (Maine et Loire). Cette expertise a été réalisée dans le cadre de l'instruction de son dossier au Comité médical.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'indemniser Madame Brigitte CAREL des frais de déplacement engendrés ; soit pour 132 kilomètres en distance parcourue, la somme totale de 38,28 €. Le barème pour les véhicules de 5 CV et moins, jusqu'à 2 000 kms, étant de 0,29 € du km.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par douze (12) voix pour et une (1) voix contre, donne son accord pour indemniser Madame Brigitte CAREL des frais de déplacement engagés dans le cadre de son expertise médicale réalisée le 02 juillet 2019 à Angers, soit la somme totale de 38,28 €.

*Réception en Préfecture le 15 juillet 2019*

*Délibération n° 42/2019*

**Personnel communal : recrutement d'un Adjoint technique territorial et modification du tableau des emplois communaux à compter du 02 septembre 2019**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Adjoint d'animation territorial contractuel, responsable de l'accueil périscolaire, occupe également un poste d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) au sein du groupe scolaire « Le Grand Pré » depuis le 03 juin 2019. Son affectation a été renouvelée par la DSDEN 53 pour l'année scolaire 2019/2020 sur les mêmes bases.

Certaines tâches lui ont été retirées puisque son nouveau temps de travail est trop conséquent au regard de la règlementation avec les deux emplois du temps conjugués, notamment :

- Le ménage de l'accueil périscolaire le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 18h45 à 19h30 (0h45) ;
- Le ménage de la salle de motricité le vendredi soir de 18h00 à 18h45 (0h45) ;

D'autre part, Madame le Maire rappelle que l'Adjoint d'animation territorial titulaire, responsable de l'accueil périscolaire, est en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 31 janvier 2019 pour 6 mois ; elle en a demandé le renouvellement jusqu'au 31 janvier 2020 (6 mois).

Dans ce contexte, Madame le Maire explique la nécessité de recruter un agent en contrat à durée déterminée (contrat horaire) pour effectuer ces tâches et donc de créer un poste d'Adjoint technique territorial dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 02 septembre 2019 au 31 janvier 2020, pour 3h45 hebdomadaires.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'Adjoint technique territorial dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité du 02 septembre 2019 au 31 janvier 2020 sur la base d'un contrat à durée déterminée (contrat horaire pour 3h45 hebdomadaires). Une offre de recrutement va être déposée sur le site emploi-territorial.fr pour ce recrutement ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires et liés à ce recrutement ;
- de modifier le tableau des emplois communaux comme suit à compter du 02 septembre 2019 :

<u>Situation actuelle</u>	<u>Situation nouvelle</u>
<b>Filière administrative</b>	
<i>A temps complet</i>	
1 attaché	1 attaché
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint administratif à 23h/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint administratif à 23h/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière technique</b>	
<i>A temps complet</i>	
1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 adjoint technique	1 adjoint technique
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint technique à 26h30/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint technique à 26h30/35 <sup>ème</sup>
1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 30h15/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 30h15/35 <sup>ème</sup>
1 adjoint technique à 30h15/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint technique à 30h15/35 <sup>ème</sup>
1 adjoint technique à 19h/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint technique à 19h/35 <sup>ème</sup>
1 adjoint technique à 19h45/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint technique à 19h45/35 <sup>ème</sup>
1 adjoint technique à 4h30/35 <sup>ème</sup> (du 20 juin au 05 juillet 2019)	<b>1 adjoint technique à 3h45/35<sup>ème</sup> (du 02 septembre 2019 au 31 janvier 2020)</b>
<b>Filière animation</b>	
<i>A temps non complet</i>	
1 adjoint d'animation à 25h30/35 <sup>ème</sup>	1 adjoint d'animation à 25h30/35 <sup>ème</sup>

*Réception en Préfecture le 15 juillet 2019*

*Délibération n° 43/2019*

**Projet « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » (ENIR) : signature de la convention et résultat de la consultation**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la politique de développement numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les communes de moins de 2 000 habitants peuvent investir, avec le soutien de l'Etat, dans des équipements informatiques destinés à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycles 2 et 3).

Après avoir étudié ce projet ENIR « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité », Monsieur Gwénaél POISSON, Directeur de l'école « Le Grand Pré », a élaboré un projet pédagogique en priorisant les demandes de matériel :

- 6 vidéoprojecteurs à fixer au plafond ;
- 6 tablettes modèle « sqool » ;
- 1 ordinateur portable ;

Le 21 mai 2019, nous avons réceptionné en Mairie le projet de convention de partenariat à passer entre l'Académie de Nantes et la Commune de Louvigné dans le cadre du projet ENIR. Le budget global prévisionnel retenu est de 9 000,00 € TTC avec une aide de l'Etat à hauteur de 50 %, soit un reste à charge pour la Commune de 4 500,00 € TTC.

Quatre sociétés ont donc été consultées pour l'achat du matériel numérique et informatique et trois sociétés ont remis une offre.

- Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de partenariat à passer avec l'Académie de Nantes et tout autre document en rapport avec ce dossier ;
  - de retenir le devis de la société SATEL, d'Angers (Maine et Loire), pour un montant total de 8 974,32 € TTC. Ce devis comprenant :
    - 6 vidéoprojecteurs à fixer au plafond (supports et installation compris) ;
    - 6 tablettes avec étuis de protection ;
    - 1 ordinateur portable ;

L'installation du matériel pourrait être réalisée pour la rentrée de septembre 2019.

*Réception en Préfecture le 15 juillet 2019*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative**

***Compte-rendu de la commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative du 02 juillet 2019 :*** Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de la commission Entretien & Cadre de vie / Vie associative du 02 juillet 2019 :

- Eglise : le nettoyage des cloches a confirmé les petits éclats de la couche de protection mais il n'a pas été constaté de fissures qui rendent impossible l'utilisation des cloches. A la fin de l'été, une visite sera programmée avec un technicien pour faire un bilan.

Une intervention a été demandée pour l'entretien de la toiture de l'Eglise côté « Le Clos St Martin » (ardoises déplacées et nettoyage de la gouttière).

Un chiffrage a également été demandé pour la remise en état du zinc sur la toiture du clocher côté entrée Eglise et un chiffrage pour la réfection de la toiture de la sacristie côté RD n° 131 ;

- Accueil périscolaire : le transfert du mobilier va être réalisé pendant le chantier « Argent de poche » de l'été, une fois les travaux de peinture, le nettoyage et l'installation de la porte antipanique effectués ;

- Fleurissement 2019 : la commission va étudier le remplacement des buis situés au pied de l'Eglise par la plantation d'arbustes ou de rosiers tiges. Le but étant d'aboutir à un mur végétal qui pourrait camoufler le pied du mur ;

- Arbre des naissances 2019 : la commission étudie la possibilité de planter un tilleul.

La commission propose également de planter un pin aux abords du parking du cimetière en remplacement du chêne ;

- Chantier « Argent de Poche » - été 2019 : les travaux proposés :

- Nettoyage des locaux du groupe scolaire ;
- Peinture des classes « préfas » ;
- Rangement du mobilier ;
- Nettoyage des vestiaires foot au karcher ;
- Nettoyage des espaces communaux (déchets) ;

***Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'AS Louvigné du 09 juillet 2019 :*** Monsieur Philippe VÉRON, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'AS Louvigné du 09 juillet 2019.

Bilan sportif saison 2018/2019 : la saison s'est bien passée pour l'équipe des 19 vétérans qui termine 9<sup>ème</sup> sur 11. Cette équipe va connaître 4 départs pour la prochaine saison.

Des manifestations ont été organisées comme :

- 1 soirée entre joueurs ;
- 1 soirée entre joueurs avec leur famille ;
- 1 tournoi de foot avec 8 / 10 équipes et 110 repas distribués le midi.

Projets 2019/2020 : l'objectif est de maintenir l'équipe vétérans avec le recrutement de 3 à 5 joueurs.

L'école de foot ne sera pas remise en fonctionnement pour la rentrée 2019.

## **Commission Vie scolaire & Jeunesse**

**Compte-rendu du conseil d'école du 02 juillet 2019** : Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, donne un compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le mardi 02 juillet 2019 :

- Bilan de l'année scolaire 2018/2019 : 153 élèves accueillis et 18 départs en 6<sup>ème</sup> ;
- Sorties piscine : la classe de Monsieur POISSON ira sans doute à la piscine de St Nicolas l'an prochain. Le planning piscine est compliqué à établir puisque désormais les écoles du Pays de Loiron ont aussi accès aux piscines de LAVAL Agglomération ;
- Le thème du Japon est retenu pour la prochaine fête de l'école qui aura lieu le 20 juin 2020 ;
- Rentrée 2019 : effectifs de 150 élèves avec :
  - 27 CM1 – CM2 ;
  - 27 CE2 – CM1 ;
  - 26 CE1 – CE2 ;
  - 25 CP – CE1 ;
  - 2 classes de maternelles (13 GS, 19 MS, 11 PS et 2 TPS à répartir) ;
- Madame Lisa BOURSIER assurera la décharge de Monsieur Gwénaél POISSON les jeudi et vendredi ;

*Délibération n° 44/2019*

### **Modification de l'horaire d'ouverture de l'accueil périscolaire le matin**

Madame Marina PIAU, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commission Vie scolaire & Jeunesse s'interroge sur la pertinence de l'ouverture de l'accueil périscolaire dès 7h puisque les premiers enfants n'arrivent en ce moment qu'à 7h20.

Elle explique avoir réalisé un sondage auprès des familles concernées par le dépôt de leurs enfants entre 7h et 7h15 à l'accueil périscolaire. Les trois familles interrogées ne sont pas défavorables à la modification de l'horaire de l'ouverture de l'accueil périscolaire à compter de la prochaine année scolaire 2019/2020.

Ensuite, Madame le Maire explique que la modification de l'amplitude d'ouverture va avoir une incidence financière négative sur le versement de la prestation de service de la CAF qui ne sera pas compensée par le gain que la Commune pourrait réaliser en frais de personnel (0h15 par jour sur 4 jours). Pour conclure, cette modification n'aurait pour incidence qu'une diminution du service public.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, par neuf (9) voix pour le maintien de l'horaire d'ouverture à 7h, trois (3) voix pour une modification de l'horaire à 7h15 et une (1) abstention, décide de maintenir l'horaire d'ouverture de l'accueil périscolaire à 7h.

*Réception en Préfecture le 15 juillet 2019*

*Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 22h00.*

## **Commission Aménagement & Urbanisme**

**Point sur les dossiers en cours** : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les dossiers en cours :

- **Instruction du permis d'aménager « Le Jardin des Capucines VI »** : Le permis d'aménager a été accordé le 25 juin 2019 et Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, présente le plan de composition. Celui-ci appelle plusieurs remarques de la part du Conseil Municipal et notamment l'absence de trottoirs et l'insuffisance de stationnement.

Le Conseil Municipal souhaiterait que soit envisagé :

- La création d'un cheminement protégé pour les piétons (principalement pour sécuriser les enfants) ;
- Un espace parking pour répondre aux besoins de stationnement (5 places en sortie des Capucines IV ne semblent pas suffisantes) ;

Le Conseil Municipal souhaiterait également que soit précisé les interrogations suivantes :

- Y-a-t-il bien 2 places de stationnement prévues sur chaque lot ?
- La hauteur maximum des arbres à tiges ?
- Quelle est l'utilité du mini-giratoire ?
- Les entrées des parcelles sont-elles figées ?

- PLUi : Monsieur Jean-Paul PINEAU rappelle que l'enquête publique se déroule du 17 juin au 18 juillet 2019. Une permanence du commissaire enquêteur est programmée sur Louvigné le mardi 16 juillet 2019 de 15h à 18h.

- Voirie : Pour information, des travaux de voirie (renouvellement de la couche de roulement) sont programmés :

- Du 24 au 26 juillet 2019 par le Conseil Départemental sur la RD n° 555 (Communes de Louvigné, Bazougers et Soulgé sur Ouette) ;
- du 23 au 26 juillet 2019 par le Conseil Départemental sur la RD n° 131 (Communes de Louvigné et Argentré) ;

- Test à la fumée des réseaux d'assainissement eaux usées : Pour information, des tests à la fumée sur les réseaux d'assainissement des eaux usées vont être réalisés du 08 au 12 juillet 2019 et du 05 au 08 août 2019 (sous réserve d'absence de pluie).

Un affichage a été mis en place pour avertir la population ainsi qu'une information insérée sur le site internet.

- Mise en place de la collecte des déchets en apport volontaire : Madame le Maire explique au Conseil Municipal avoir eu un retour négatif de l'étude de faisabilité technique du déplacement du PAV Parking de la Mairie vers l'entrée du parking comme demandé par Messieurs DUPUITS et JARNY.

En effet, l'analyse a permis de relever la présence de fils aériens électriques et téléphoniques qui peuvent entraîner un risque d'accrochage des fils avec la grue lors de la collecte par VEOLIA (risque de la formation d'un arc électrique (électrocution) si la grue s'approche trop près du fil électrique).

Un rendez-vous est d'ores et déjà programmé avec M. Ludovic GIEUX de LAVAL Agglomération pour étudier trois autres emplacements.

A noter, le prochain conseil municipal est programmé le :

- 28 août 2019 ;

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS, Présidente	Philippe VÉRON	Marina PIAU
Jean-Paul PINEAU	Sylvain LELOUP	Marie-Thérèse CHAUVÉAU-BOULVRAIS
Michelle ROUSSEAU <b>Absente excusée</b>	Philippe LETERME <b>Absent excusé</b>	Sophie BOULIN
Fabrice MALET	Thierry GIRAULT	Franck SAVIGNARD
Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA	